

APPEL À CANDIDATURE NATIONALE POUR LE LABEL DU PATRIMOINE EUROPÉEN

Édition 2021

Le Label du patrimoine européen est une initiative biennale de l'Union européenne. Son objectif est de valoriser des biens qui reflètent l'histoire européenne. Actuellement, 48 sites portent le label, dont trois en Belgique : le Mundaneum à Mons et Le Bois du Cazier à Marcinelle et les Colonies de bienfaisance (un dossier transnational avec les Pays-Bas). Nous sommes à nouveau à la recherche de nouveaux candidats pour proposer une candidature européenne cette année.

Le label du patrimoine européen est une action de l'Union européenne, visant à contribuer au renforcement, chez les citoyens européens et en particulier les jeunes, du sentiment d'appartenance à une Union européenne fondée sur des valeurs partagées, une histoire européenne commune et un patrimoine européen commun. La campagne vise également à la valorisation des diversités nationales et régionales et au dialogue interculturel.

Les sites, les sites thématiques nationaux et les sites transnationaux peuvent participer. Sont considérés comme site, les monuments, les sites naturels, archéologiques, urbains, industriels, les paysages culturels, les biens et objets culturels ainsi que le patrimoine immatériel lié à un lieu qui ont marqué l'histoire et la culture de l'Europe ou la construction européenne et qui promeuvent les valeurs européennes.

Tous les deux ans, la Commission européenne organise une procédure de labellisation à l'issue de laquelle un seul site par pays peut être labellisé.

Chaque pays-membre de l'Union procède à une présélection. La Belgique peut présélectionner deux sites au maximum. Un secrétariat constitué de représentants de la Région flamande, la Communauté flamande, la Région Bruxelles-Capitale, la Communauté germanophone, la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles est responsable de la procédure de sélection au niveau belge. Les sites sélectionnés seront les candidats belges pour le patrimoine européen.

Le règlement de la présélection est disponible ici.

Dans le cas de sites transnationaux, il faut contacter les coordinateurs nationaux des États membres concernés.

Des informations et des conseils sur le label du patrimoine européen peuvent être obtenus sur le lien suivant : https://ec.europa.eu/programmes/creative-europe/actions/heritage-label_fr

Le formulaire de candidature est disponible sur le lien :

https://ec.europa.eu/programmes/creative-europe/actions/heritage-label/apply_fr

Le dossier de candidature, rédigé dans une des trois langues nationales (FR - NL - DE), devra être adressé **avant le 4 septembre 2020** à l'adresse suivante :

Urban, Direction du Patrimoine culturel, Madame Isabelle Leroy
Mont des arts, 10-13
1000 Bruxelles

Conformément au règlement européen, une version anglaise des dossiers devra également être fournie par le(s) site(s) lauréat(s) **pour le 14 février 2021 au plus tard**.

Contact :

Isabelle Leroy

02 432 83 00

ileroy@urban.brussels



